



**Mise en œuvre au Niger de
l'Initiative pour la transparence
des industries extractives**
Mars 2011-Mars 2013

**Mise en œuvre au Niger de l'Initiative pour la transparence
des industries extractives
*Mars 2011-Mars 2013***

1. Introduction

Depuis la 5^{ème} Conférence Mondiale de l'ITIE à Paris en mars 2011 et sa validation comme pays conforme à la norme ITIE, le Niger s'est davantage attelé à la mise en œuvre de l'initiative en se tournant résolument vers les perspectives de la post-validation pour enraceriner le processus, le pérenniser et innover pour contribuer à une gouvernance responsable des industries extractives .

Le présent document présente une synthèse de cet engagement partagé par les trois principales parties prenante à l'ITIE Niger que sont le gouvernement, les industries extractives et la société civile qui ont su instaurer un dialogue responsable et constructif.

Le processus se déroule dans un contexte marqué notamment par l'adoption d'un Plan de Développement Economique et Social (PDES), 2012-2015. Présenté aux bailleurs de fonds en novembre 2012 à Paris, il a obtenu le soutien massif des partenaires du Niger dont les engagements annoncés devaient en couvrir le financement.

La place réservée aux industries extractives s'articule sur le double plan stratégique, en précisant les orientations en la matière, et opérationnel en définissant les actions qui seront conduites pour accroître la valeur retenue et en faire bénéficier les Nigériens.

Ainsi, au-delà de la transparence spécifique dans les industries extractives, le Niger a entrepris depuis quelques années une démarche de gouvernance globale dans laquelle s'inscrit l'ITIE.

Cette démarche est marquée par une grande innovation, notamment, l'inscription dans la Constitution de dispositions sur la bonne gouvernance des industries extractives prenant en compte le souci de l'information citoyenne, de l'obligation de rendre compte, de protection de l'environnement, de préservation des intérêts des générations présentes et futures et du développement local.

A cela s'ajoute une autre innovation de taille : l'élaboration et l'adoption prochaine d'une Charte de bonne gouvernance des industries extractives.

Cette synthèse ne se limite, donc, pas à la mise en œuvre de l'ITIE jusqu'alors convenue, mais intègre et présente les principales actions menées au Niger en matière de gouvernance des secteurs extractifs.

2. Place des industries extractives dans le plan national de développement

Le Niger compte garantir une contribution significative des industries extractives à la croissance économique par la mise en œuvre de politiques en améliorant les connaissances sur le potentiel minier et pétrolier.

La gestion durable du patrimoine minier et pétrolier donnera lieu à la révision du code minier ainsi que du Code pétrolier, à l'adoption de mesures en faveur de la création des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) autour de l'exploitation minière artisanale et à la mise en place de nouveaux pôles miniers régionaux.

Le PDES prévoit la création d'un fonds pour les entreprises minières artisanales, le renforcement de la capacité de l'administration nigérienne en matière de négociation de contrats et de conduite d'audits sur la fiscalité des compagnies minières et pétrolières, le développement des outils de suivi et de contrôle (cadastres minier et pétrolier performants et informatisés, système d'informations géologiques, minières et pétrolières)

Le Plan a érigé l'amélioration de la transparence et de la redevabilité en une priorité majeure et le Gouvernement continuera à remplir les engagements liés à l'adhésion du Niger à l'ITIE.

Le Niger poursuit l'élaboration d'une charte de bonne gouvernance des ressources minières et pétrolières qui définit des règles en vue de l'instauration d'une bonne gouvernance dans la gestion des ressources minières et pétrolières au Niger, en conformité avec la Constitution, les directives de la CEDEAO, la Vision minière africaine et l'ITIE.

C'est dans ce contexte favorable où l'Etat, en plus de la constitutionnalisation de la gouvernance des industries extractives, dans son plan de développement, érige la question en priorité et accorde une place de choix au développement du secteur et à sa contribution dans la croissance économique que s'effectue la mise en œuvre de l'ITIE.

3. Mise en œuvre de l'ITIE

L'ITIE Niger poursuit la mise en œuvre de son plan d'actions 2012-2015 axé autour de la production des rapports, la communication, le renforcement des capacités des parties prenantes et du dispositif de coordination, d'animation et de suivi (Comité National de Concertation, Secrétariat Permanent). Au regard de son statut de pays conforme, Le Niger, à travers le Groupe multipartite, s'emploie également à innover pour aller au-delà des exigences minimales de l'Initiative.

3.1. Production des rapports

Le troisième rapport pays, élaboré en juin 2012 et publié en juillet 2012, porte sur les revenus 2010. Les déclarations ont concerné 73 entreprises dont 12 sociétés d'exploitation, parmi lesquelles la China National Petroleum Corporation (CNPC) et les principales exploitations minières telles que COMINAK, IMOURAREN, SOMAIR, SML et SOMINA ; 39 Sociétés de recherche minière et pétrolière, dont SONATRACH et CNPC pour le pétrole, ainsi que 22 Artisans miniers.

Le montant ainsi réconcilié s'élève à 53 milliards F CFA, soit environ 106 millions de \$US (1\$US = 500 FCFA = 0,762 €)

Il faut rappeler que le défi de validation auquel le Niger et le Groupe Multipartite ont été confronté était de satisfaire à l'exigence 13. Pour y répondre, les parties prenantes ont convenu d'une approche renforçant l'ordonnancement juridique national.

Ainsi, la Cour des Comptes de la République, la plus haute instance en matière de contrôle de l'exécution budgétaire, a intégré dans son programme annuel, le contrôle sectoriel des régies financières de l'Etat (Trésor Public, Directions générales des Impôts, des Douanes, etc.) et des établissements et services miniers et pétroliers en appliquant son manuel de procédures de vérification basé sur les normes INTOSAI et IFAC, internationalement, reconnues pour l'audit et le contrôle de l'Administration publique.

Les données 2011 du quatrième rapport qui vient d'être publié ont fait l'objet de ce contrôle sectoriel de la Cour des Comptes.

Dans le cadre du suivi des contraintes ou obstacles éventuels dans la préparation et l'amélioration des rapports, le Gouvernement a instruit les industries extractives d'insérer dans leurs rapports trimestriels les données relatives aux revenus versés à l'Etat.

Par ailleurs, le financement du développement local par les industries extractives commence à être pris en compte dans les rapports ITIE en réponse à l'exigence 9 des règles de l'ITIE et les toutes les entreprises doivent désormais le déclarer au titre de leur responsabilité sociétale.

3.2. Instauration d'un débat public responsable

En produisant, publiant et disséminant les rapports sur la collecte et la réconciliation des déclarations sur les revenus des industries extractives, le Niger a initié un débat public responsable sur les industries extractives. Il s'agit pour le Groupe Multipartite de répondre de manière régulière aux principes et critères de l'ITIE. Le débat est nourri par le renforcement des capacités de tous les acteurs concernés et la communication. Ces deux volets s'effectuent maintenant au plus près des communautés. Elles réunissent de nombreux acteurs de différents horizons pour laisser s'exprimer la diversité des idées et des opinions.

3.2.1. Le renforcement des capacités

Le Groupe Multipartite, le Secrétariat Permanent de l'ITIE Niger, les organisations de la société civile, les entreprises, l'Administration et les organisations internationales actives dans le domaine concourent tous, souvent en conjuguant leurs efforts, au renforcement des capacités des acteurs concernés pour une appropriation de l'Initiative, une compréhension des défis et des enjeux et une implication dans le débat public instauré. L'année 2012 a été particulièrement marquée par les activités suivantes.



L'administration, la société civile et les entreprises ont participé et apporté leur contribution à plusieurs rencontres internationales et régionales, entre autres, le séminaire régional ITIE pour l'Afrique de l'Ouest francophone du 9 au 12 juillet 2012 à Abidjan, la Conférence à Amsterdam tenue du 17 au 21 Septembre 2012, marquant le 10ème anniversaire de la Coalition « Publiez Ce Que Vous Payez », la Conférence régionale ITIE à Accra du 27 au 28 septembre 2012, la Conférence internationale sur la transparence des revenus tirés par les firmes internationales dans les pays sous-développés du 14 au 20 janvier 2013 à Genève, la réunion du Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest sur les Directives de la CEDEAO dans les industries extractives du 20 au 23 Février 2013 à Accra, le 5ème Congrès Africain sur le Pétrole & Exposition (CAPE V) du 26 au 28 avril 2013 à Libreville.

Les acteurs ont également organisé plusieurs ateliers de formation. Le Niger, avec l'appui de la Banque Mondiale a été pays pilote pour mettre en œuvre un programme de renforcement de l'implication de la société civile dans l'ITIE.

Les ONG internationales, comme International Foundation for Electoral Systems (IFES), National Democratic Institute (NDI) et Oxfam, Revenue Watch Institute, Publiez Ce que Vous payez, en partenariat avec des organisations de la société civile nigériennes, appuient le renforcement des capacités des parties prenantes. Cette action a notamment porté sur la mise en place et l'appui institutionnel à un réseau de parlementaires pour la transparence des industries extractives et la formation de ses membres.

Dans le domaine du renforcement des capacités, l'innovation majeure a été des ateliers de formation-action d'analyse prospective sur les industries extractives, organisé par le Groupe Multipartite.

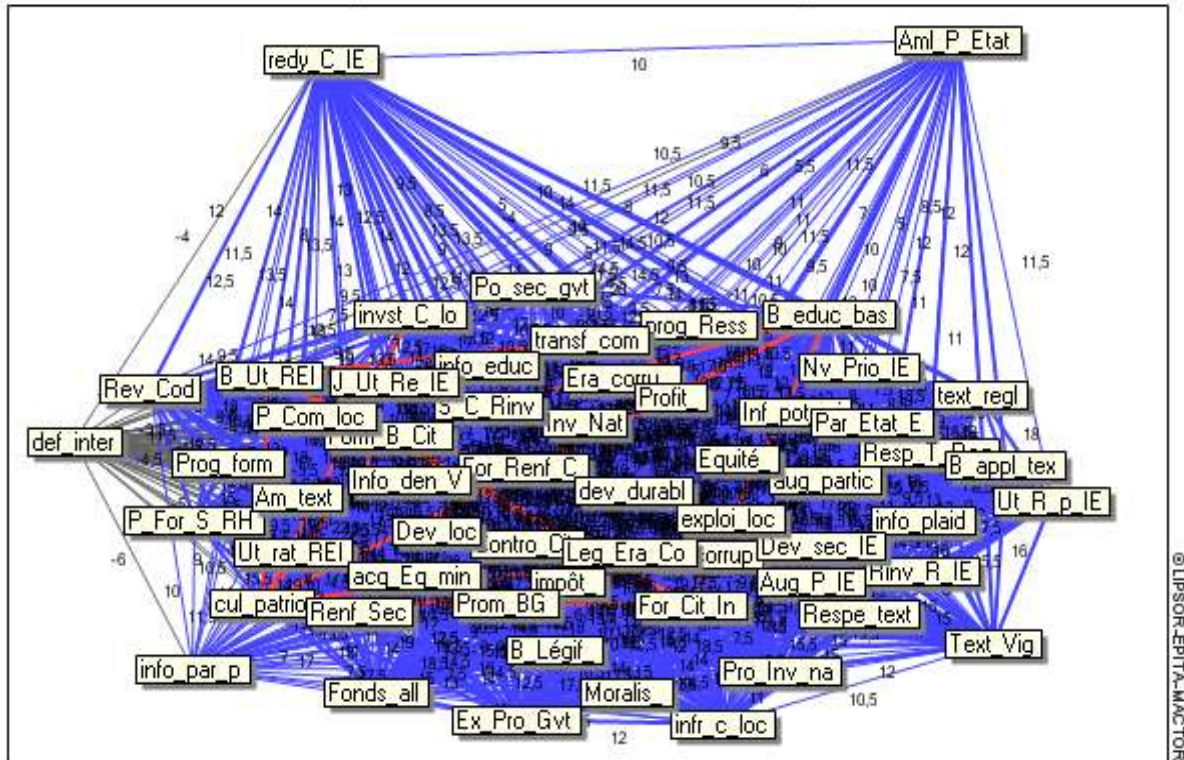
Une cinquantaine de participants représentant les parties concernées (gouvernement, Parlement, industries extractives, organisations de la société civile, chambre de commerce, Ordre des Avocats, institutions financières, secteur des infrastructures, etc.) ont appris la méthode de l'analyse prospective et l'ont appliquée aux industries extractives au Niger à l'horizon 2035. Ils ont ainsi produit une liste des facteurs susceptibles d'avoir des influences sur l'avenir des industries extractives au Niger, outil d'aide à la décision et élément venant enrichir un débat public responsable sur le secteur.



L'exercice s'est poursuivi avec l'élaboration d'une matrice d'analyse structurelle et, surtout, une analyse stratégique de jeu des acteurs de l'industrie extractive pour arriver à établir les rapports de forces entre eux.

Les travaux ont abouti à une analyse du jeu des acteurs en recherchant les objectifs de chacun ainsi que ses forces et ses faiblesses, afin de ressortir la structure des influences directes et indirectes entre acteurs et de calculer les rapports de force.

Graphes des distances nettes entre objectifs



Cet exercice a permis de formuler des recommandations stratégiques et des questions-clés de l'avenir des industries extractives au Niger. Le suivi en sera assuré par un Comité ad hoc du Groupe multipartite

3.2.2. Communication

L'actualité de ces derniers mois vient démontrer toute la pertinence de cette démarche avec le riche débat qui s'est engagé sur les questions liées aux exploitations minières et pétrolières caractérisées par leur faible contribution à la croissance économique et sociale.

La conférence de presse sur les rapports ITIE, organisée par le Secrétariat Permanent de l'ITIE, le 6 septembre 2012, est venue rappeler le peu d'apport des revenus tirés des industries extractives pour le financement du développement national. Ainsi de 2005 à 2011, période couverte par les rapports ITIE, la part des revenus issus des industries extractives représente seulement 5 à 7 % du budget national.

Dès lors des questions fondées et légitimes se sont posées surtout à la lecture de la Loi fondamentale qui stipule en son article 148 : « Les ressources naturelles et du sous-sol sont la propriété du peuple nigérien ».

A cet égard, une communication au Conseil des ministres du 24 octobre 2012 a mis en exergue le fort déséquilibre du partenariat dans l'exploitation minière en défaveur du Niger, l'exploitation pétrolière n'étant qu'à ses débuts. Le communiqué souligne la nécessité de rééquilibrer ce partenariat pour répondre aux énormes défis de progrès en matière de santé, d'éducation, de fourniture d'eau, et d'une manière générale, de réduction de la pauvreté. Ainsi la contribution de l'ITIE a été fort déterminante dans la nouvelle vision de la gestion des industries extractives.

L'ITIE va également à la rencontre des communautés grâce à des actions de communication de proximité telles que les campagnes de promotion, la sensibilisation des Chefs Traditionnels et les conférences publiques, menées au plus près des communautés par les organisations de la société civile.

Toujours dans le domaine de la communication le Niger a également innové en parachevant le développement d'un système informatisé de gestions des paiements et revenus ITIE qui sera bientôt mis en ligne. Le système va centraliser toutes les informations sur les revenus miniers et pétroliers fournies par l'ensemble des acteurs agissants dans ce domaine. Il permettra la collecte, la gestion, l'analyse et la diffusion de ces informations en temps réel.

Le système sera décliné sous forme d'un INTRANET (accessible seulement aux ordinateurs du réseau du Secrétariat Permanent et à ceux de ses partenaires qui seront interconnectés à son réseau) et d'un site web d'où les informations seront diffusées au grand public.

Enfin, Le secrétariat Permanent participe au concours vidéo lancé par le Secrétariat international. Le Niger a soumis un film de 7 mn qui présente les valeurs ajoutées de sa mise en œuvre de l'Initiative et qui en présente les impacts sur la prise de conscience par les communautés.

4. Financement

Un indicateur important est l'accroissement et la diversification des sources de financement de l'ITIE Niger

4.1. Contribution de l'Etat

La subvention du gouvernement est en accroissement constant. L'Etat a progressivement augmenté sa subvention qui est passé d'une dizaine de millions de F CFA en 2007-2008 à 185 millions de F CFA en 2012 et en 2013.

4.2. Appui des partenaires

4.2.1. Banque Mondiale

Un accord de financement de la Banque Mondiale pour 100 millions de FCFA a été signé le 22 septembre 2011 pour une durée de 12 mois.

4.2.2. Union européenne

Une requête de financement d'un montant de 50 millions de FCFA a été approuvée et le décaissement est en cours.

4.2.3. Banque Africaine de Développement (BAD)

Un financement de la BAD est principalement destiné à la publication et la dissémination des rapports ITIE, le renforcement des capacités des parties prenantes, la communication et l'appui au fonctionnement du Secrétariat permanent. Il couvrira une période de trois ans et le décaissement d'un montant de 430 millions de F CFA est en cours.

5. Intégration dans la gouvernance générale

L'ITIE Niger participe d'un ensemble de politiques et stratégies du gouvernement visant la réduction de la pauvreté et le développement durable par la bonne gouvernance des ressources de l'Etat.

Le Niger a adopté et met en œuvre depuis 2008 une stratégie accélérée de réduction de la pauvreté et de développement.

Le Niger a également entrepris des réformes des finances publiques pour la mobilisation des ressources financières à travers le renforcement des procédures, la modernisation des régies financières, l'amélioration de la gestion de la dette publique et l'optimisation des ressources minières et pétrolières afin d'assurer, dans la transparence, une croissance durable.

Des institutions, projets/programmes et des dispositifs tels la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions assimilées (HALCIA), la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et la ligne verte de dénonciation de la corruption installée au Ministère de la justice, ont été mis en place et sont sur pied contre la corruption et le blanchiment d'argent. Il en a résulté une amélioration notable de l'indice de perception de la corruption au Niger en 2012.

Un important Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources internes et à l'Amélioration de la Gouvernance Economique et Financière (PAMOGEF), financé par la BAD à hauteur de plus 7,5 milliards de F CFA, dont 430 millions pour l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif est en cours de lancement.

Pour assurer la cohérence des politiques sectorielles et de leur mise en œuvre, le pays a également formulé une stratégie de développement économique, social et culturel qui a abouti à l'adoption du PDES 2012/2015.

Outre la révision en cours des Codes minier et pétrolier, le Niger procède à l'extension aux régions du bénéfice de la rétrocession d'une partie des revenus des industries extractives qui profite déjà aux communes concernées.

Une nouvelle loi qui régira le raffinage de pétrole brut est en cour d'élaboration et une partie des revenus de l'Etat issus de cette activité sera aussi rétrocédée aux collectivités territoriales.

6. Impact de la mise en œuvre de l'ITIE et Perspectives

Le Niger met résolument en œuvre l'ITIE depuis 2008 et accomplit des progrès remarquables dans le respect des principes et dans l'application des normes ITIE. L'Initiative assure la dissémination, au plus près des communautés, des revenus avec différents ateliers organisés de façon conjointe et/ou complémentaire par le Groupe Multipartite, le Secrétariat Permanent et la Société civile et l'appui, de plus en plus, de bailleurs de fonds et d'ONG internationales dont l'ITIE Niger a gagné la confiance.

Les citoyens et les communautés s'approprient ses informations, un éveil des consciences s'accomplit et un débat responsable s'est instauré sur les revenus générés par les industries extractives et sur leurs utilisations au profit du plus grand nombre, conformément à la Constitution qui a décidé de l'investissement prioritaire dans l'agriculture et les secteurs sociaux de base (éducation, santé).

En effet, le Niger va au-delà du champ de l'ITIE et s'est engagé et de façon globale dans la bonne gouvernance des industries extractives. Aujourd'hui, l'ITIE-Niger se veut une partie intégrale des politiques et stratégie nationales. A ce titre, des réflexions sont en cours pour une plus grande intégration du processus ITIE dans les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance en général. C'est ainsi que les programmes de réforme comprennent des indicateurs sur la mise en œuvre de l'ITIE.

7. Fonctionnement du Groupe Multipartite

Organe essentiel de mise en œuvre de l'ITIE, le groupe Multipartite appelé Comité national de Concertation a été très actif à travers une participation soutenue de ces membres, en particulier les Organisations de la Société civile. Un effort tout particulier doit être fait par les industries extractives pour une contribution plus volontariste. Quant à l'Administration, elle connaît une mutation progressive vers une approche plus participative.

Cependant des réflexions sont en cours sur le renouvellement de ses membres et une ouverture sur d'autres intervenants dans la chaîne des valeurs des industries extractives afin de répondre aux enjeux de gouvernance des secteurs extractifs.